

Mesdames, Messieurs,

L'été est là ; le beau temps, la pluie sont au rendez-vous et la végétation est présente et a repris ses droits.

Nous vous écrivons ce courrier afin d'éclaircir plusieurs points sur la nouvelle gestion des espaces végétaux de la commune de Lachapelle sous Gerberoy et de Balleux.

Il ne vous a pas échappé que Mr Lottin Philippe est parti à la retraite et que nous avons accueilli un nouvel agent technique Mr Dobigny Mathieu. Nous vous remercions d'ailleurs pour l'accueil chaleureux que vous lui avez réservé.

La commission PATRIMOINE-CHEMIN-FLEURISSEMENT s'est réunie avec Mathieu Dobigny afin de définir la gestion des espaces végétaux de la commune. Pour ce faire, nous nous sommes appuyé.e.s sur le document Municipalité et protection de la nature réalisé par la LPO (Ligue de la Protection des Oiseaux).

Par conséquent, lorsque vous constatez que la tonte n'est pas régulière, vous comprendrez que ceci n'est pas un acte de négligence de l'équipe municipale et de l'agent technique Mathieu Dobigny mais bien une décision mûrement réfléchie sur la question environnementale.



LE GAZON

Nous avons donc redéfini toutes les zones nécessitant une gestion en gazon (bâtiments importants, lieux fréquentés par un public important qui prend le temps de s'asseoir et jouer) et toutes les zones où la végétation peut être plus ou moins haute, voire fauchée seulement 1x par an.

Un gazon pas ou peu fréquenté pourra être tondu plus haut, voire laissé en prairie et fauché une à deux fois par an, comme une partie du terrain communal.

POURQUOI ?

Des inventaires ont montré qu'une simple tonte divise par 2 le nombre d'insectes auxiliaires. Les insectes auxiliaires sont les insectes prédateurs des insectes ravageurs.

En tondant moins souvent et en fauchant une fois par an à certains endroits :

- Les espèces locales (coquelicots, lierre de sol, pissenlit, ...) pousseront naturellement et attireront les espèces pollinisatrices...
- Des centaines d'espèces d'invertébrés vont pouvoir s'y développer et serviront de base alimentaire aux oiseaux insectivores et aux chauves-souris à des centaines de km à la ronde. Nous constatons un déclin des animaux insectivores aujourd'hui, notamment par la diminution de la ressource alimentaire.



LES BAS-CÔTES

Un zonage est simple à définir :

- zone à risque routier : besoin de visibilité pour la sécurité (attention, dégager les haies et herbes hautes peut engendrer une accélération de la circulation)
- zone neutre
- mais surtout déterminer les zones à fort enjeu écologique.

On distinguera la fauche de la banquette (entre la route et le talus) et le talus (après le fossé). La fauche de la banquette étant en général suffisante pour la sécurité.

Lorsque la banquette est large, il n'est pas utile alors de faucher tout le bas-côté.

Les fauches tardives permettront aussi à des milliers d'insectes de réaliser l'ensemble de leur développement, ce qui aura pour effet de maintenir cette biodiversité entomologique et de restaurer une base alimentaire pour les oiseaux insectivores et les chauves-souris notamment.

D'un point de vue écologique, l'idéal est une fauche en septembre-octobre mais une fauche entre le 15 juillet et le 31 août présente déjà une nette amélioration écologique par rapport à une fauche printanière.

POURQUOI ?

Les bas-côtés présentent **3 intérêts écologiques** :

- Ils sont parmi les dernières surfaces « naturelles » de nos paysages puisque la végétation s'y développe totalement de manière spontanée. Ils servent ainsi de refuge à toute une faune associée, notamment de très nombreux insectes.
- Ils présentent une grande diversité végétale et invertébrée puisqu'ils sont partout sur le territoire, permettant ainsi de préserver des zones « sauvages » sur tous les types de sol et sous tous les types de climat. Ils sont donc un véritable archivage de l'ensemble des végétations présentes initialement sur notre territoire, parfois le dernier refuge d'insectes rares.
- Ils forment des couloirs de circulation pour les graines, pollens, insectes et certains invertébrés, jouant ainsi le rôle de corridor (corridor qui devient réellement important et efficace s'il est associé à un fossé et à une haie), à une époque où les continuités écologiques ont beaucoup souffert (urbanisation, morcellement du territoire, destruction des haies).

Si vous souhaitez des informations complémentaires face à notre démarche, n'hésitez pas à venir à notre rencontre.

Toutes ces informations ainsi que les documents dont elles proviennent sont disponibles sur le site www.lachapelle-sous-gerberoy.com.

Hélène Le Maux, conseillère municipale,

Membre de la commission PATRIMOINE CHEMIN ET FLEURISSEMENT

Et le conseil municipal.